[Texte]

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Should we continue with the discussion of Clause 2 as amended?

An hon. Member: Was it amended?

The Chairman: Yes, an amendment was proposed this morning: with the amendment as proposed.

Mr. Leblanc (Laurier): Are you calling all the amendments, Mr. Chairman?

The Chairman: There was only one amendment to Clause 2 and it was proposed by Mr. Nystrom this morning.

Mr. Leblanc (Laurier): Are you calling this amendment now?

The Chairman: That amendment has been tabled and now Clause 2 with the proposed amendment is under discussion.

Mr. Leblanc (Laurier): It is under discussion.

Mr. Hellyer: Mr. Nystrom's amendment?

The Chairman: Mr. Nystrom's amendment.

• 1545

Mr. Leblanc (Laurier): We can wait for the French translation as requested this morning, but for the time being we can discuss the amendment that we have before us. I think Clause 2(2)(f), (g) and (h) are very interesting but that type of idea such as GATT, import and export programs is dealt with in other legislation. I do not believe this bill is intended to look after importation and exportation and I do not believe that I can vote for (f), (g) and (h). Maybe we could have another look at this when the French translation is here, but I am against paragraphs (f), (g) and (h) for the reasons stated, Mr. Chairman.

Mr. Blais: On a point of order, Mr. Chairman, I am wondering, with all due respect to Mr. Nystrom, whether the clauses as drafted are not somewhat ambiguous. When we look at the drafting of subclause (2), paragraphs (a), (b), (c), (d) and (e), we see that the factors to be taken into account are, in turn, the effect, the degree and significance, the effect, the effect, and the compatability, whereas his proposed amendments speak of the screening. I think he is trying to incorporate the principle of the bill into the paragraphs, and simply for discussion purposes I am wondering whether they should not be changed so that indeed they would read, especially with reference to paragraph (i), the compatability of the new enterprise as it will affect the operation of that enterprise in Canada, or the compatibility of that enterprise relating to the laws of another country as they will affect the operation of that enterprise in Canada. He speaks of the screening of a new enterprise to determine. It should be the effect of a new enterprise to determine whether or not the laws of another country will affect the operation, or the effect of that enterprise or something of that nature.

Mr. Orlikow: Mr. Chairman, it is not a question of the effect of that enterprise. The question is whether we want to permit the expansion of companies. Let us take a concrete example. I think I referred to it on an earlier occasion. Let us take as a concrete example the flour milling industry. Some years ago the Government of Canada concluded an agreement to sell wheat and flour to Russia, and the Government of Canada was informed by the Russians that a substantial part of the purchase was actually for

[Interprétation]

Des voix: Accordé.

Le président: Voulez-vous continuer à débattre l'article 2 tel qu'amendé?

Une voix: Qu'est-ce qui est amendé?

Le président: Oui, un amendement a été soumis ce matin: donc, c'est l'article 2 et l'amendement proposé.

M. Leblanc (Laurier): Allons-nous discuter de tous les amendements, monsieur le président?

Le président: Il n'y a eu qu'un seul amendement à l'article et il a été soumis par M. Nystrom ce matin.

M. Leblanc (Laurier): Allons-nous débattre cet amendement maintenant?

Le président: Cet amendement a été déposé et nous allons discuter maintenant de l'article 2 tel qu'il est proposé de l'amender.

M. Leblanc (Laurier): Il est à l'étude.

M. Hellyer: L'amendement de M. Nystrom?

Le président: Oui, l'amendement de M. Nystrom.

M. Leblanc (Laurier): Nous pouvons attendre la traduction française comme nous l'avons demandée ce matin, mais nous pouvons déjà commencer à discuter de cet amendement. Je pense que les clauses 2(2)(f), (g) et (h) sont très intéressantes mais les choses comme le GATT, les importations et les exportations relèvent d'une autre législation. Je ne pense pas que ce projet de loi soit destiné à régir les importations et les exportations et je ne pense pas pouvoir adopter les alinéas (f), (g) et (h). Nous pourrons peut-être y revenir lorsque nous aurons la traduction française, mais pour l'instant je me prononce contre les alinéas (f), (g) et (h) pour les raisons que j'ai indiquées, monsieur le président.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande, sauf le respect que je dois à M. Nystrom, si les amendements tels que rédigés ne sont pas quelque peu ambigus. Si nous regardons le paragraphe (2), alinéas (a), (b), (c), (d) et (e), nous voyons que les facteurs devant être pris en considération sont, respectivement, l'effet, l'étendue et l'importance, l'effet, la compatibilité, tandis que les amendements proposés parlent d'examen. J'ai l'impression qu'il cherche à incorporer le principe du projet de loi dans ces paragraphes et je me demande s'il ne faudrait pas modifier les amendements, et particulièrement l'alinéa (i) de façon à ce qu'il soit question de la compatibilité de la nouvelle entreprise en ce qui concerne son fonctionnement au Canada ou sa compatibilité en ce qui concerne la législation d'un autre pays dans la mesure où son fonctionnement au Canada en est affecté. Il parle de l'examen d'une nouvelle entreprise pour déterminer . . . Il faudrait dire l'effet d'une nouvelle entreprise pour déterminer si la législation d'un autre pays va affecter son fonctionnement ou quelque chose de ce genre.

M. Orlikow: Monsieur le président, il ne s'agit pas de l'effet de cette entreprise. La question est de savoir si nous allons permettre à l'expansion des sociétés. Prenons un exemple concret que j'ai déjà cité précédemment, celui de l'industrie de la minoterie. Il y a quelques années, le gouvernement du Canada a signé un accord prévoyant la vente de blé et de farine à l'Union Soviétique et il a été informé par le gouvernement russe qu'une partie substantielle de ces produits était en fait destinée à Cuba. Les